

Juges - Troc commun 13/10/2019 Chalon sur Saône

Le Comité régional organise une formation « Tronc commun » pour les juges de GRS.

Organisateur	Comité Régional Bourgogne – Franche-Comté et Commission Technique Régionale
Public concerné :	 Juges GRS Celles qui l'an passé ont échoué à l'écrit du TC doivent se représenter à la formation et bien sur à l'écrit Tout licencié·e ayant 14 ans dans l'année civile de l'examen (soit 14 ans au 19/10/2019)
Contenu :	Voir documentation
Lieu, dates et horaires :	Espace Jean ZAY 4, rue Jules Ferry 71100 CHALON SUR SAONE
	Date·s: 13/10/2019 Horaires: Accueil – 9 h 45 Début: 10 h – Fin: 16 h
Conditions de repas et d'hébergement :	Repas tiré du sac
Amener :	 Brochure Tronc Commun Code de pointage FSCF (Aménagements FIG) Programme fédéral et brochure généralités GRS Matériel pour prise de note (indispensable)
Autorisation parentale :	À joindre obligatoirement à toute inscription de stagiaire mineur (e). Elle doit être remplie par les parents ou tuteurs et arriver au siège avant la date limite de retour des autorisations ci-dessus. Elle est accessible « pré-remplie » lors d'une inscription depuis l'instance internet des associations Formulaire vierge
Contact le jour du stage	GONTHEY Laurence – 06 15 33 18 95
Inscription :	 Date limite d'inscription : 11/10/2019 à 12 h Date limite de retour des autorisations : le jour du stage et de règlement : 11/10/2019 à 12 h Nombre minimum d'inscriptions : 5 Nombre maximum d'inscriptions : 20 Coût : 20 € À régler à l'inscription par chèque – libellé à l'ordre de : FSCF – Comité régional B-FC ou virement Code à indiquer avec le paiement par chèque ou virement : GRS-TC1 Aucune inscription n'est prise en compte sans règlement. Possibilité de s'inscrire directement sur le site internet (pour les associations de Bourg F-Comté)* Pour renvoyer la fiche d'inscription par courriel ou pour toute demande d'information concernant les stages : stages@fscf-bfc.fr

^{*} Pour toute inscription par internet un accusé de réception est envoyé directement (après la saisie si inscription papier) aux stagiaires, correspondants et trésoriers de l'association (si les courriels sont bien renseignés dans l'instance de l'association).

Le stage terminé, après réception du dossier et vérification des présences, les attestations et les factures acquittées sont créées et sont disponibles dans l'instance de l'association.

> Marc LÉCHENNE Président du Comité Régional

Laurence GONTHEY Responsable de la commission

Jean-Pierre ARNOUD

Chargé de formation

^{*} Mode d'emploi pour s'inscrire depuis l'instance internet